

Conseil communal
De et à 1008 Prilly

Prilly, le 10 juin 2024

Réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sur l'exercice 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions des articles 101 et 106 du Règlement du Conseil communal de Prilly, nous répondons comme suit aux vœux et observations de la Commission de gestion (COGEST) pour l'exercice 2022.

Observation 1

La COGEST souhaite être informée de la suite que la Municipalité donnera à ce rapport.

Le rapport sur notre actuelle grille salariale va permettre d'enclencher une nécessaire révision de celle-ci. Cet important travail sera confié à l'automne à Mme Ospel, nouvelle RH de la Ville, pour viser une mise en application idéalement au budget 2026 ou à celui de 2027 pour la nouvelle législature.

Observation n° 2

La COGEST salue le fait que la sérénité semble revenir au sein de la Municipalité. Elle souhaite que chaque municipal poursuive ses efforts pour maintenir, jusqu'en fin de législature, des relations respectueuses au sein du collège municipal. Elle souhaite que les problèmes relevés au sein du groupe des chef.fe.s de service soient résolus prochainement et durablement.

La Municipalité émet le même constat et souhaite également une fin de législature sereine au bénéfice de l'efficacité et de la bonne gestion communale.

Observation n° 3

La COGEST remercie l'ensemble de l'administration communale ainsi que les Municipaux pour le travail effectués par les services dans le cadre du projet « Efficience ». Elle souhaite que non seulement les changements proposés soient mis en place, mais qu'un suivi de ces changements soient effectués par chacun des dicastères afin de mesurer la pertinence de ceux-ci et l'éventuelle nécessité d'un ajustement.

La Municipalité émet le même souhait.

Observation n° 4

La COGEST demande que l'ensemble des cahiers des charges de l'administration communale soient finalisés pour fin 2024.

Ce sera le cas.

Observation n° 5

Globalement, et bien que quelques améliorations aient pu être constatées, la COGEST relève pour une grande partie des dicastères un manque d'identification des processus de travail et des outils de gestion de projets. Elle espère que l'audit en cours identifiera ces besoins. La COGEST espère que les changements à introduire suite au rapport d'audit seront l'occasion de fédérer l'administration communale autour d'un projet commun, par dicastère et entre dicastère. La COGEST demande que le rapport d'audit lui soit transmis dès son acceptation par la Municipalité, afin qu'elle puisse préparer le travail de l'année civile 2024.

La Municipalité émet le même espoir relatif aux conclusions de l'audit.

Les mesures qu'elle appliquera suite à cet important document seront transmises à la Cogest dès qu'elles seront avalisées par notre Exécutif. Concernant le rapport d'audit, une version expurgée des éléments confidentiels sera préparée par l'auditeur et transmise à la Cogest.

Observation n° 6

La COGEST demande à la Municipalité d'établir un concept de formation permanente pour les collaborateurs de l'administration communale, prenant en compte développement de compétences ponctuelles, projet de carrière, plans de formations longues et budget y relatif.

Il est utopique de concevoir un concept de formation permanente adapté pour l'ensemble des collaboratrice et collaborateurs, la Municipalité intensifiera la recherche de formation ceci en fonction de secteurs bien précis de notre administration. Il faudra donc que le budget prévu à cet effet soit prévu à la hausse.

Observation N° 7

La COGEST remercie la Municipalité d'avoir empoigné le dossier subventions directes et indirectes. Elle souhaite recevoir le document dès que celui-ci sera finalisé.

Pour permettre l'évaluation des subventions directes et en particulier indirectes, un groupe de travail a été mis en place en mai, dernier. La mise en œuvre de ce groupe de travail consiste à réguler les subventions directes et indirectes, comme les tarifs des salles, la gratuité, la fréquentation des salles, et autres détails.

Jusqu'à présent, on estime à environ Fr. 275'000.- pour le Service de la Culture et de l'Intégration pour les subventions annuelles et ponctuelles pour 2023 et 2024. Le montant total des subventions directes pour Le Service des Sports en 2023 et 2024 s'élève à environ à CHF 70'000. -, et les indirectes s'élèvent à CHF 156'690.-. A cela, s'ajoute les subventions ou loyers payés/offerts aux sociétés locales totalisant CHF 187'000.- en 2023.

Comme dit en séance avec la COGEST, les deux Services feront le point sur les subventions annuelles et ponctuelles en lien avec ces deux thématiques. Un document synthétique sera présenté en 2025. Sur la question des salles, les bâtiments scolaires ayant été transférés à l'Asigos, de nouvelles règles entrent en vigueur prochainement et ont accéléré la clarification des subventions concernant les salles louées dans les locaux scolaires, et notamment les salles de sport.

Observation n° 9

La COGEST souhaite que les questions de la chaleur ou du froid excessifs des locaux du service de l'Enfance soient inventoriés et que des solutions rapides (en 2024) soient mises en place.

Il n'y a jamais eu de problématique de froid excessif au sein des locaux du service de l'enfance. Certains lundis matin, des températures en-dessous de 20°C ont été observées pendant quelques heures au niveau du château historique, bâtiment très mal isolé (classé) avec un système de chauffage qui peine lors de grands froids. Cette situation a été réglée depuis.

Concernant le chaud excessif, le service des Domaines a pris des mesures au niveau du pavillon de Corminjoz et a adapté la pompe à chaleur afin qu'elle puisse produire du froid en été (fonction climatisation) A noter que l'installation de climatiseurs va à l'encontre de stratégie énergétique et climatique de la Ville.

Observations de la COGEST au bureau du Conseil communal, rapport 2023

Observation n° 8

La COGEST souhaite qu'un tableau de suivi des objets devant être traités par le bureau du Conseil communal (postulats, propositions de règlement renvoyés à une commission ou autre objet) soit tenu.

Il convient de noter que le seul postulat qui a été négligé est le postulat 02-2021. Le Président actuel n'en a pas été informé.

En ce qui concerne le postulat 04-2020, il a été renvoyé au bureau pour examen et a été discuté lors des réunions informelles des présidents de groupes. Malgré cela, aucune réponse concernant ce sujet n'a été reçue par les présidents du Conseil, Youri Hanisch et Vincent Zodogomé. Et pourtant, le Bureau attendait un feedback. Ce thème sera discuté à nouveau lors de la prochaine rencontre des responsables concernés, prévue pour le mois d'avril.

Important : il est à noter que l'outil e-séance, qui est actuellement en phase de développement, devrait contribuer à une meilleure gestion administrative du Bureau du Conseil. Il devrait être implémenté d'ici fin 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron		La Secrétaire  S. Böhlen
--	--	---